



DIEC/15-659-1562 du 02/02/2015

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS A LA SESSION SUPPLEMENTAIRE DU
CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
STAGIAIRES POUR L'ACADEMIE DE CRETEIL - SESSION 2015**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme GUYON, chef de bureau de l'organisation des concours - tel 04 42 91 72 07 - CRPE (1er degré) - Mme MARCHAND - tel : 04 42 91 72 09 et Mme RICARD tel : 04 42 91 72 19 - fax 04 42 38 73 45

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 janvier 2015, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le 19 et le 20 mai 2015. Les épreuves d'admission auront lieu à partir du 3 juillet 2015. Des centres d'épreuves écrites d'admissibilité sont ouverts dans des lieux situés dans le ressort territorial de l'académie de résidence des candidats. Les épreuves d'admission auront lieu en Ile-de-France.

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac1> du **mardi 3 février 2015, à partir de 12 heures, au mardi 3 mars 2015, à 17 heures**, heure de Paris.



Attention :

Bien que l'organisation matérielle des épreuves écrites de cette session supplémentaire du CRPE soit gérée au niveau académique, **les postes sont exclusivement offerts dans l'académie de Créteil, quelle que soit l'académie de résidence des candidats**. Le nombre de postes offerts est fixé à 500.

L'arrêté du 6 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles stagiaires (académie de Créteil) est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/6/MENH1428602A/jo/texte>

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser au service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour la région Ile-de-France. Les candidats peuvent également obtenir toutes les informations relatives aux inscriptions à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/siac1>.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille